

## **Réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019 à 18 h 30**

Absent : Antoine PUECH

Secrétaire : Françoise GENERMONT

### **I - Attribution marché salle communale**

L'entreprise SPANOUDAKIS, qui avait été écartée lors de la 1<sup>ère</sup> ouverture des devis, a représenté un devis.

Sachant que deux entreprises restaient en cours, auxquelles ils avaient été demandé des précisions, le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir le devis de l'entreprise SPANOUDAKIS.

Deux offres sont proposées :

L'entreprise VERGER : 23 677,32 € HT

L'entreprise ROUSSEAU : 19 774,80 € HT

Après avoir étudié les propositions et après un vote, le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise ROUSSEAU (7 pour, 1 contre et 1 abstention).

### **II – Débat d'orientations budgétaires**

Aménagement sécuritaire : Le Conseil Municipal évoque plusieurs pistes, à savoir :

- Sécurité dans la Rue du Moulin
- Aménagement d'un parking à l'entrée du Bourg
- Vitesse
- Stationnement rue de la Fontaine du Loup et Rue Saint Léger

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander un rendez-vous avec la DDT, pour faire une synthèse des aménagements possibles.

Lavaurs :

Sauvigny : Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter le Chantier école de l'APIAS pour faire une estimation des travaux

Lavoir de la Fontaine du Loup : Le Conseil Municipal charge le Maire de demander des devis pour la remise en état de la source

Lavoir de l'Yonne : Le maire informe le Conseil Municipal que VNF se chargera des travaux

Routes : La rue du Domaine semble abimée, le Conseil Municipal charge le Maire d'évaluer la situation et de demander les devis correspondant

Défibrillateur : Le Conseil Municipal décide d'en installer un à la salle communale, il charge le Maire de demander des devis et des subventions.

Salle communale : Le Conseil Municipal décide de changer le frigo de la salle, actuellement trop petit.

### **III – Divers**

Barnum : Le Conseil Municipal confirme sa décision de ne pas louer le barnum.

## Conseil Municipal du 29 mars 2019 à 19 h 00

Absents : Antoine PUECH, Céline DROUARD, Thierry DENIAUX (pouvoir), Lucien LAMBERTS

Secrétaire : Valérie JEANNIN

### I – Compte administratif 2018

#### Fonctionnement

Dépenses 2018	174 813,43 €		
Recettes 2018	251 530,80 €	≠	+ 76 717,37 €

#### Investissement

Dépenses 2018	60407,97 €		
Recettes 2018	48 907,25 €	≠	- 11 500,66 €

#### Reste à réaliser

Dépenses	300 €
Recettes	3 500 €

Disponible pour 2019 + 68 416,71 €

Le Conseil Municipal félicite le Maire pour sa très bonne gestion et indique qu'il résulte de cette bonne gestion des capacités d'investissements pour les années à venir sans augmentation d'impôts.

Le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2018 à l'unanimité des présents.

### II – Budget primitif 2019

#### Fonctionnement

Dépenses	170 200,03 €		
Recettes	255 816,71 €	≠	+ 85 616,71 €

## Investissement

Dépenses	52 998.66 €		
Détail : Emprunts	9 118,00 €		
Fossé cimetière	1 300,00 €		
Toiture salle	23 800,00 €		
Equipement salle	3 145,00 €		
Site internet	1 835,00 €		
Banc	300,00 €		
Forêt	2 000,00 €		
		≠	- 40 598 €
Recettes	12 400,66 €		

Le Conseil Municipal décide d'ajouter les investissements suivants :

Défibrillateur : Dépense : 1 800,00 € ; Recette : 800,00 €

Forêt : Dépense : 2 000,00 €

Lavoir de la Fontaine du Loup : Dépense : 2 650,00 €. Après avoir étudié les devis présentés, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise JTP pour un montant de 2 642,40 € TTC

Equipement salle communale : Dépense : 1 800,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal adopte le Budget à l'unanimité des présents.

### **III – Divers**

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités, exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.